LA CHARTE ELAN LAGNY BASKET
POUR LA SAISON 2023-2024

L'ELAN LAGNY BASKET s'est doté d'une charte qui représente un ensemble de droits et devoirs primordiaux, pour une meilleure cohésion dans la vie du club. C'est aussi un contrat de confiance destiné à régir le partenariat tripartite entre le club, les joueurs/les joueuses et les parents.

Chaque joueur/joueuse qui souhaite renouveler ou prendre une licence ELAN LAGNY BASKET doit en attester avoir pris connaissance, en signant les autorisations et attestations disponibles lors de l'inscription sur le site www.elb77.fr

1. LE/LA JOUEUR/JOUEUSE S'ENGAGE À :

1.1. Etre respectueux de ses partenaires, adversaires et officiels, ainsi que de ses entraîneurs et dirigeants. Écouter son entraîneur en silence et être poli est la 1ère marque de respect. Le comportement pendant les matchs doit être irréprochable. Tout avertissement ou exclusion pour contestation, propos déplacés, insultes, menaces, brutalités (ou même tentative) envers les arbitres, officiels, délégués, joueurs/joueuses, entraîneurs, animateurs, dirigeants ou spectateurs, entraînera des sanctions internes et, le cas échéant, le remboursement des amendes infligées au club, notamment en cas de fautes techniques répétées.

1.2. Participer avec assiduité aux entraînements et matchs (samedi après-midi ou dimanche), de manière indifférente à domicile ou à l'extérieur. En cas d'indisponibilité pour raison personnelle, le/la joueur/joueuse en avertira, à l'avance, son entraîneur. C'est bien le/la joueur/joueuse qui prévient, et non l'entraîneur qui doit appeler chaque joueur/joueuse pour avoir des informations.

1.3. Être à l'heure aux entraînements et matchs (heure de rendez-vous fixée par l'entraîneur) avec sa tenue et prévenir l'entraîneur en cas d'absence.

1.4. Faire part de ses difficultés à l'entraîneur ou au référent d'équipe qui sera à l'écoute pour rechercher une solution.

1.5. Respecter les équipements sportifs et le matériel. Toutes dégradations délibérées au sein du club ou en extérieur (installation sportive, matériels, ensembles de basket ...) entraînera le remboursement.

1.6. Adopter la tenue du club aux matchs. Le club met à la disposition de chaque entraîneur un sac de sport avec 10 ensembles "short/maillot" qui n'est pas conservé par le/la joueur/joueuse, mais bien par le coach.

1.7. Venir aux entraînements avec une tenue adaptée dans un sac comprenant des chaussures de basket, un short, un t-shirt et une gourde.

1.8. Participer activement à la vie du club. Pour l'organisation des rencontres à domicile, des désignations nominatives sont effectuées. Le/la joueur/joueuse désigné(e) sera chargé(e) de la feuille de match, du chronomètre ou de l'arbitrage. En cas d'empêchement, le/la joueur/joueuse devra prévenir en urgence son entraîneur.

1.9. Prendre l'habitude de se doucher après les entraînements et les matchs. Pour les jeunes catégories, il est possible de garder ses sous-vêtements.

1.10. Avoir lu et pris connaissance du règlement intérieur.

2. LES PARENTS S'ENGAGENT À :

2.1. S'assurer de la présence de l'entraîneur à l'intérieur du gymnase avant de déposer leur enfant. Nous rappelons que les enfants sont sous votre responsabilité tant qu'ils ne sont pas pris en charge par l'entraîneur. L'entraînement n'est pas une garderie.

2.2. Respecter les horaires en début et fin d'entraînement, prévenir en cas de retard ou d'absence.

2.3. Assister et encourager, rester fair-play, se conformer aux règles.

2.4. Respecter l'arbitrage et les choix de l'entraîneur. Vous êtes le premier modèle social. Offrez toujours une image de maîtrise de soi, de respect et de discipline.

2.5. Laver les maillots de l'équipe de vos enfants à tour de rôle (ou selon un planning mis en place par l'entraîneur).

2.6. Transporter à tour de rôle les enfants lors des matchs à l'extérieur. L'entraîneur n'est pas dans l'obligation de prendre son véhicule personnel. Un planning doit être établi par l'équipe en concertation avec l'entraîneur ou l'accompagnateur. Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent. Ils s'engagent à respecter le code de la route (ceintures de sécurité, nombre de passagers, limitation de vitesse …) et à être en règle avec leur assurance.

2.7. Apporter leur contribution en participant aux tables de marque (formations proposées par le/la Directeur/trice Technique du club).

2.8. Aider pour les goûters, les fêtes ou manifestations. Le club a besoin de l'investissement de chacun (même à une petite échelle) dans la vie associative (nous sommes tous bénévoles). Toute initiative sera la bienvenue.

2.9. Assurer son enfant à l'aide du formulaire FFBB ou fournir l'attestation d'assurance (double de l'attestation fournie à l'école).

2.10. Consulter régulièrement les mails car les informations du club circulent par ce biais. En cas de changement de coordonnées, merci de les modifier sur votre compte ELB et de prévenir le secrétariat par mail à secretariat@elb77.fr

2.11. Veiller à ce que le/la joueur/joueuse respecte ses engagements.

3. LE CLUB S'ENGAGE À :

3.1. Licencier le/la joueur/joueuse auprès de la FFBB dès lors qu'il aura reçu le montant total de la cotisation du joueur/de la joueuse.

3.2. Assurer les entraînements de la dernière semaine d'août à la fin de l'année scolaire.

3.3. Mettre à disposition du joueur/de la joueuse le matériel nécessaire (ballons, chasubles, salles, matériel pédagogique)

3.4. Veiller à ce que soit présent au moins un entraîneur ou un dirigeant lors de tous les entraînements et matchs, officiels ou amicaux et dialoguer avec les familles pour transmettre les informations.

3.5. Prévenir aussitôt que possible en cas d'entraînement annulé, de match reporté ou annulé par mail ou par texto sur le portable du parent et du joueur/de la joueuse.

3.6. Prévenir à l'avance les désignations de table de marque ou d'arbitrage.

3.7. Faire progresser le/la joueur/joueuse à son rythme. Pour cela, un entraînement spécifique sera proposé par l'entraîneur chaque mercredi de 18h40 à 20h20.

3.8. Développer la socialisation et l'esprit d'équipe.

3.9. Associer les parents à la vie du club (rencontre, dialogue, manifestation, organisation).

3.10. Proposer des stages de formations pour la tenue de la table de marque et l'arbitrage.

3.11. Prendre en charge financièrement, dans les conditions proposées par le club, les formations d'entraîneur, d'arbitre et d'officiel de table de marque (OTM et chrono).

3.12. Appliquer les sanctions nécessaires dans les cas de non-respect de la charte.